

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les présentes conditions générales (ci-après «CG») sont rédigées par **Genia Vocal Coach**, société individuelle de droit suisse, basée à Neuchâtel en Suisse. Elles s'appliquent à toute inscription et à tout contrat conclu via le site internet geniavocal.com ou par email (geniavocal@gmail.com) ayant pour but le coaching vocal.

Genia Vocal Coach propose principalement des séances de coaching vocal qui s'adressent aux chanteuses/chanteurs, actrices/acteurs, oratrices/orateurs, amateurs et professionnels, ainsi qu'à toute personne désirant développer ses capacités vocales dans un but précis (ci-après: la personne coachée). Destinées principalement aux personnes majeures, des exceptions sont possibles au cas par cas.

La prestation fournie par Genia Vocal Coach revêt, sauf exception, la forme d'un mandat onéreux.

Les séances de coaching, individuelles ou collectives, peuvent être proposées selon des modules prédéfinis ou faire l'objet d'une offre sur mesure. Les objectifs du coaching sont fixés d'entente entre Genia Vocal Coach et la personne coachée (ci-après: les parties) afin d'assurer une adéquation dans le processus de coaching et un résultat optimal.

Les séances sont principalement dispensées en ligne avec l'application ZOOM (des séances présentielles sont possibles sur demande, en Suisse uniquement).

Pour les séances en ligne, la personne coachée doit avoir un matériel adapté aux visioconférences - par exemple un ordinateur, une tablette ou un téléphone - avec de préférence l'application ZOOM préinstallée (au minimum un navigateur supportant ladite application) - ainsi qu'une connexion à internet suffisante (pour les appels vidéo, minimum 1,0 Mbps/600kbps (ascendant/descendant))

Pour de plus amples détails sur les caractéristiques techniques requises pour l'utilisation de ZOOM : <https://support.zoom.us/hc/fr>

Séance de présentation gratuite

La première séance gratuite de 30 minutes est dispensée en ligne et vise à faire connaissance, à clarifier le contexte, les conditions du coaching, à répondre aux questions et à définir les objectifs. Les séances gratuites sont limitées à une par personne. Elles ne comprennent pas d'enseignement et se limitent à une évaluation. En cas d'absence ou de retard de la personne inscrite, la séance est perdue et n'est déplacée qu'à titre exceptionnel.

Séances de coaching et modules

- Séance de coaching découverte

Séance de coaching, à caractère unique, prévue pour permettre à toute personne intéressée de se familiariser avec les méthodes d'enseignements de **Genia Vocal Coach**. La séance de coaching découverte vise à travailler sur un thème et une chanson, définis en avance.

Cette séance de 45 minutes est proposée à un prix préférentiel, versé en une fois et d'avance, via Paypal (sur demande, possibilité par virement bancaire).

- Modules

Trois (3) modules sont actuellement proposés: basic, avancé et pro. Les modules basic et avancé ont un cadre prédéfini et des tarifs fixes. Le module pro est totalement à la carte et fait l'objet d'un devis personnel.

La personne s'inscrivant pour la première fois débute en principe par le module basic, puis elle peut accéder au module avancé.

Les modules basic et avancé incluent 12 séances d'une (1) heure de coaching en ligne, un suivi personnalisé et sont prévus pour être dispensés sur une période d'environ 3 mois.

Après avoir suivi ces modules, la personne coachée peut poursuivre, à son rythme ou pour des occasions particulières, des séances de coaching avec le module pro, entièrement personnalisable.

Dans certains cas particuliers, la personne s'inscrivant peut directement accéder aux modules avancés ou pro, notamment lorsque son évaluation démontre un très bon niveau vocal ou un besoin très spécifique.

Organisation des séances de coaching et des modules

En principe, les modules basic et avancé sont dispensés à raison d'une (1) séance de coaching hebdomadaire à intervalles et horaires réguliers. Les dates et horaires des séances de coaching sont convenus d'avance en fonction des disponibilités de chacune des parties.

Le module pro offre plus de flexibilité et peut prévoir plusieurs séances à bref intervalle ou au contraire des séances plus espacées, pour préparer par exemple l'enregistrement d'un album en studio, pour renforcer la voix avant un concert ou une tournée, pour limiter l'enseignement à une seule technique etc. (minimum, une séance d'1h30, réservé aux professionnels).

Les séances programmées et non-suivies sont en principe perdues, sauf dans les cas suivants :

- En cas d'empêchement de la personne coachée, deux séances par module peuvent être déplacées moyennant un préavis de 48h sans explication. Au-delà, seuls les cas de maladie ou de force majeure avérés seront pris en compte et à la seule discrétion de Genia Vocal Coach.
- En cas d'empêchement de Genia Vocal Coach, la personne coachée est informé(e) dès que possible et la séance est décalée ou reportée à la fin du module.

Les séances non-suivies et excusées sont reportées en fonctions des disponibilités des parties et ne sont pas remboursées. Seuls les cas graves et de rigueurs peuvent donner droit au remboursement des séances non encore suivies au prorata (par ex. longue maladie, accident grave, décès de la personne coachée ou d'un proche,...).

Ne donnent en général pas droit au remplacement ou prolongation des séances :

- défaillances du matériel ou coupure internet chez la personne coachée
- problèmes de connexion à ZOOM de la personne coachée
- mauvaise qualité du son ou de l'image
- retard de plus de 5 minutes de la personne coachée (au-delà, chaque minute est perdue)

Vacances

Les séances de coaching sont dispensées toute l'année, hormis durant les périodes de vacances suivantes (sauf demande expresse) : du 7 au 21 avril, 18 et 19 mai, 29 mai, du 17 juillet au 4 août, 18 septembre, du 2 au 13 octobre, 21 au 31 décembre 2023.

Tarifs

Les tarifs sont ceux indiqués sur le site internet, communiqués par écrit ou oralement aux personnes intéressées et/ou ayant suivi la séance de présentation gratuite.

Inscription

Un formulaire d'inscription est remis par email à la personne intéressée à pré-réserver un module ou des séances de coaching. La personne s'inscrivant accepte de fait le traitement des données qu'elle communique (pour de plus amples informations, voir la Déclaration de confidentialité).

L'inscription devient définitive lorsque le module choisi est payé selon les prix communiqués (modules basic et avancé) ou le devis personnel transmis (module pro). Voir les modalités ci-après.

Paiement

Les séances de coaching - modules basic, avancé ou pro - sont toujours payées en bloc et d'avance par virement bancaire ou via PayPal. Le montant doit être crédité et visible sur le compte de Genia Vocal Coach au moins 24h avant la première séance (pour un virement bancaire depuis l'Europe, prévoir le virement au moins 48h à l'avance). Des modalités de paiement peuvent être discutées sur demande.

Confidentialité

Tout au long du mandat et au-delà, Genia Vocal Coach traitera le contenu des séances et les données récoltées de manière confidentielle, sauf accord explicite, oral ou écrit, de la personne coachée.

Disclaimer

Les exercices et conseils dispensés durant les séances sont formateurs de la voix et réservés à un public averti. Ils ne doivent notamment pas être répétés de manière trop intense, sans échauffement, sans suivi, ou sans respecter les consignes et bonnes pratiques, au risque d'endommager les cordes vocales. La personne coachée demeure donc seule responsable de la santé de sa voix tout au long et après les séances.

Clause de sauvegarde

Toute clause de ces CG considérée par un tribunal comme non-avenue ou contraire au droit ne remettra pas en cause l'entier du document. Seule la clause ou la partie en question ne déploiera plus d'effet, le reste du document conservant toute sa validité.

Le fait de ne pas faire appliquer l'une des clauses des présentes CG n'équivaut pas à consentement de Genia Vocal Coach ni à l'abandon de ses droits.

Droit et for

Ces CG sont soumises au droit suisse, quant à leur interprétation ou application, et tout différent en découlant devra être traité de manière amiable en premier lieu entre les parties. Si un accord ne peut être trouvé, alors le différent sera de la compétence exclusive des tribunaux du canton de Neuchâtel, en Suisse.

Version du 06.08.2023